



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'alimentation

Pôle coordination

Affaire suivie par : Léa Terraube
lea.terraube@agriculture.gouv.fr

Note à destination des membres du CROPSAV section animale

Objet : Point d'avancement des Assises du sanitaire animal

Les Assises du sanitaire animal, lancées pour renforcer la robustesse du modèle sanitaire français, s'appuient sur un diagnostic issu du rapport CGAAER n°24110. Les travaux sont structurés autour d'un socle commun national (8 groupes thématiques) et de contrats sanitaires de filières, pilotés par les professionnels. À mi-2026, les chantiers progressent selon un calendrier serré, avec des arbitrages majeurs attendus d'ici la fin de l'année.

Sur le volet gouvernance, les discussions portent sur l'évolution du CNOPSAV, dont le rôle décisionnel doit être consolidé (meilleure articulation avec les CROPSAV, intégration du principe « Une seule santé »). La validation des Plans Sanitaires d'Intervention Collective (PSIC) par le CNOPSAV ou les CROPSAV devra s'appuyer sur une évaluation scientifique, technique et économique systématique. Trois scénarios de gouvernance, proposés par la DGAL, sont en cours d'arbitrage, avec pour objectif une traduction réglementaire avant 2027.

La doctrine de financement marque une évolution significative : l'État réaffirme son rôle régalien pour les maladies de catégorie A et B (surveillance et lutte), tandis que les professionnels sont incités à s'impliquer davantage dans la prévention. La loi d'urgence agricole (article 15) prévoit un cadre pour mutualiser les contributions des acteurs, y compris celles des détenteurs non professionnels. Cette réforme vise à équilibrer les responsabilités financières entre pouvoir public et filières, dans une logique de résilience accrue.

D'autres chantiers clés avancent en parallèle. La profession vétérinaire voit se concrétiser le projet appelé « Vétérinaire sanitaire de demain », avec une expérimentation en cours sur les visites sanitaires en élevage bovin (extension prévue à toutes les filières en 2028), et la publication le 3 juillet dernier de l'arrêté ministériel sur le dispositif « Vétérinaire sentinelle », incluant une participation financière de l'État.

Les systèmes d'information font l'objet d'une réflexion sur leur gouvernance et leur interopérabilité, avec une cartographie des besoins en cours de rédaction pour y répondre via une feuille de route dédiée.

En matière de vaccination, une feuille de route pluriannuelle est en cours de finalisation pour passer d'une logique réactive à une approche anticipative, en collaboration avec l'industrie pharmaceutique vétérinaire.

Enfin, les groupes de travail sur les laboratoires, l'équarrissage et la recherche préparent des mesures concrètes : simplification des agréments des laboratoires, sécurisation des surcapacités d'équarrissage en cas de crise sanitaire via un marché public et structuration des retours d'expérience post-crise.

Les prochains mois seront décisifs, avec la finalisation des textes réglementaires, la déclinaison opérationnelle des feuilles de route, et l'articulation entre le niveau national (CNOPSAV) et les territoires. Les CROPSAV seront associés à cette dynamique, notamment via les réflexions sur les PSIC et les contrats sanitaires de filière.